

Conseil. 570.000 € de budget investissement

Le conseil municipal, réuni jeudi, s'est penché sur les taux d'imposition. Selon les préconisations de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite à la fusion, l'idée est d'arriver à une unification des taux d'imposition dans l'intercommunalité sans répercussion fiscale sur les contribuables. Le lissage se fera sur trois ans avec, pour la commune notamment, une baisse des taux qui sera compensée financièrement par l'EPCI. Par douze voix pour et trois contre (de l'opposi-

tion), les taux proposés par Dinan agglomération ont été acceptés : taxe d'habitation, 15,32 % ; taxe foncière, 19,81 % ; taxe foncière non bâti, 75,88 % ; soit un produit fiscal attendu de 367.878 €.

Le budget s'équilibre en fonctionnement, à 945.000 € et en investissement à 567.165 €. Parmi les nouveaux investissements, 10.000 € seront consacrés à l'étude d'aménagement du cimetière, 15.000 € pour le remplacement de la chaudière de l'école, 20.000 € pour l'acquisition

de jeux extérieurs, 20.000 € pour l'acquisition d'un panneau d'information, 12.000 € pour le remplacement de la toiture cuisine salle polyvalente.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler sa participation aux organismes Association des maires de France, 474 € ; CNAS, 2.765 € ; Fonds d'aide aux jeunes, 499 € ; acquisition de matériels divers, 40.000 € pour la réfection des WC publics et 101.000 € pour divers travaux de voirie.

Les subventions aux associations

Au cours du conseil, jeudi, les élus ont validé les propositions de la commission des finances pour les subventions 2017 accordées à celles-ci.

Les associations communales toucheront les sommes suivantes : l'Amicale laïque pour le festival des Esclafades 1.800 €, le comité des fêtes 430 €, l'Ogec 335 €, l'AFC (Association familiale catholique) 175 €, la Société de chasse 350 €, le Club de l'amitié 250 €, les Pêcheurs des Quintaines 200 €, Les Coët'Lutins 300 €, l'Évasion hélennaise 675 €.

Le montant des subventions du club de football Rance-Coëtquen et de La

Vicomté est en attente : le dossier de demand n'est pas parvenu à la mairie ; de même pour À l'asso de la forêt.

Les subventions pour les projets d'école de l'Amicale laïque et l'Apel de l'école privée seront calculées au prorata du nombre d'enfants inscrits à la rentrée.

Pour les associations hors commune, comme par les années passées, la commission a décidé d'accompagner les associations caritatives et les actions envers les personnes malades : 50 € à Soleil et sourire et le Clic Dinan ; 40 € à Adapei

22 (accompagnement handicap mental), APAJH, Diab-Armor (accompagnement diabétiques), France Alzheimer 22, Horizon emploi, les Restos du cœur, le Secours catholique, le Secours populaire ; 30 € à AFM22, AFSEP (sclérose en plaques), Don du sang, France Adot 22, les Infirmes moteurs cérébraux, La Pierre Le Bigaut, les Laryngectomisés, Leucémie espoir, Ligue contre le cancer, Paralysés de France, Unafam, Solidarité pays de Dinan banque alimentaire, VL (Vivre libre sans alcool).

Le comice des deux cantons touchera 300 €.